



# Relais Petite Enfance Baume les Dames

## Les ateliers d'éveil

### Pour qui ?

- Les professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel et garde à domicile) exerçant sur le territoire de la Communauté de communes Doubs Baumois (secteur Baume les Dames et ses environs).
- Les enfants non scolarisés de 0-3 ans, accueillis par un assistant maternel ou une garde à domicile ainsi que les propres enfants de ces professionnels. Les enfants jusqu'à 6 ans sont accueillis pendant les temps récréatifs et festifs, ou lors de l'absence de leur enseignant.
- Les parents employeurs disponibles les jours des ateliers (sous réserve du nombre d'enfants accueillis).

### Pourquoi ?

- Permettre des échanges constructifs et des partages d'expériences autour du développement de l'enfant entre les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et l'animatrice du relais.
- Accompagner les enfants dans leurs découvertes, favoriser leur autonomie, tout en respectant leur individualité et leur apprendre des règles de vie en collectivité.
- Rompre l'isolement professionnel et créer du lien entre professionnels de l'accueil individuel et parents.

### Comment et quand ?

Le Relais Petite Enfance est un service destiné aux assistants maternels, aux gardes à domicile, aux parents et aux enfants. C'est un service gratuit.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations, de professionnalisation et d'animation.

Dans le cadre de ces missions, le relais propose entre autre des ateliers d'éveil en matinée sur le territoire de la Communauté de communes du Doubs Baumois (secteur Baume les Dames) :

Mardi : 9h30-10h30 au relais Espace Mery

Jeudi : 9h30-10h30 à la salle des fêtes de Villers Saint Martin 1 fois / mois \*

Vendredi : 9h30-10h30 au relais Espace Merry

Quelque soit votre commune de résidence vous pouvez participer à l'ensemble de ces ateliers. Le planning des animations est disponible au relais ou sur le site internet.

\* *inscription obligatoire avant 12h la veille par mail, SMS ou téléphone.*

### Autorisation des parents - Droit à l'image

La présence à ces temps ateliers impose pour les assistants maternels ou les gardes à domicile une autorisation écrite des parents employeurs (à demander au relais ou à télécharger sur le site internet de la CCDB).

Une autorisation écrite est demandée aux familles pour l'utilisation des photos prises par l'animatrice pendant les temps collectifs. Le relais se dégage de toute responsabilité en cas de diffusion d'images (notamment sur les réseaux sociaux) par d'autres adultes présents. La plus grande vigilance est recommandée au vu des risques encourus en cas de diffusion sans autorisation.

**Relais Petite Enfance**

**8, rue de l'Eglise**

**25110 Baume les Dames**

**Téléphone : 09.71.55.66.08 / 07.88.76.85.47**

**Mail : rpe@doubsbaumois.org**

**site internet : [www.doubsbaumois.org](http://www.doubsbaumois.org)**





# Règles de vie au relais

La vie en collectivité entraîne des règles, les respecter permet au groupe de mieux apprécier ce moment ensemble.



## Place et rôle de l'adulte accompagnant

- Les assistants maternels et les gardes à domicile observent l'enfant pour réfléchir et adapter leurs pratiques professionnelles.
- L'adulte est acteur du lieu de vie et participe aux ateliers. Il apporte ses expériences, de nouvelles idées et émet des souhaits.
- **L'adulte reste disponible pour l'enfant**, le valorise, l'encourage par le regard et la parole.
- L'adulte référent est un modèle pour l'enfant. Il parle et il agit afin d'amener l'enfant vers plus d'autonomie.
- Il est important d'être attentif aux autres, de s'écouter et de limiter le volume sonore pour le bien-être de tous.

## Place et rôle de l'animatrice

- L'animatrice est garante du cadre (veille au respect des règles de vie, à la sécurité et au bien être de chacun), du bon déroulement de la séance et met en place l'atelier.
- L'animatrice est disponible pour l'ensemble des participants.
- Elle est attentive à la cohésion de groupe (si possible, les renseignements administratifs sont abordés pendant les permanences).

### Discrétion

- L'animatrice, les assistants maternels, les gardes à domicile présents sont tenus **d'observer les règles de discrétion professionnelle**.
- Les adultes veillent à ne pas parler en présence des enfants des difficultés personnelles ou professionnelles rencontrées par chacun.

## Hygiène / Santé

- Le temps des animations est ouvert aux enfants dont l'état de santé est compatible avec la vie en collectivité (refus possible en cas de maladie contagieuse).
- Pour des raisons d'hygiène et de confort, les participants prévoient des chaussons ou des chaussettes ou restent pieds nus (plus adapté pour la motricité).
- Une attention particulière est accordée au lavage des mains après chaque activité salissante, des ateliers cuisine ou lors des goûters.
- Un espace réservé au change est à la disposition des accompagnants. Le change reste un soin intime pour l'enfant et l'adulte qui l'accompagne.

### COVID 19

Le virus est toujours présent sur le territoire français mais les lieux d'accueil des enfants peuvent ouvrir à nouveau avec quelques précautions et gestes barrières. Les mesures pourront être amenées à évoluer en fonction de l'actualité.

- Groupe maximum de 25 enfants ;
- Lavage des mains avant et après l'entrée dans la salle, avant et après le goûter (quand il y a un goûter) ;
- Port du masque et distanciation physique pour les adultes ;
- Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir jetable.

## Pour l'enfant

- En participant à ces temps collectifs, **l'enfant apprend à composer avec le respect des règles et ses propres désirs.** Il est accompagné pour cela par l'adulte :
- Je prends ma tétine et mon doudou lorsque j'en ressens le besoin ;
  - J'apprends à gérer mes frustrations sans me faire du mal et sans faire mal à l'autre ;
  - J'apprends à jouer avec l'autre sans lui faire mal.

## Bien être de l'enfant

- L'enfant reste sous la responsabilité physique et affective de l'adulte.
- **En cas d'urgence ou de danger immédiat, chacun se donne le droit d'intervenir auprès des enfants quels qu'ils soient.**
- la durée des temps d'animation est adaptée aux enfants, cependant, l'adulte sera vigilant aux éventuels signes de fatigue.
- L'adulte s'adresse à l'enfant en se mettant à sa hauteur. Il s'installe au sol avec lui (dans la mesure du possible) lorsque l'activité n'impose pas d'être assis sur des chaises.
- Un coin spécifique est prévu pour les bébés pour qu'ils puissent évoluer librement. Chacun fait attention que les plus grands ne perturbent pas leur tranquillité.

## Vivre ensemble

- Les adultes tiennent une place importante dans la gestion des conflits en accompagnant, si nécessaire, les enfants dans la recherche d'une solution (affirmation de soi, prise en compte de l'autre). L'adulte intervient seulement en cas de risque physique.
- L'adulte veillera à utiliser un langage adapté et éducatif en présence des enfants.
- Par respect pour le groupe, il est demandé à chacun de ne pas abuser des discussions personnelles.
- **Pour être disponible et à l'écoute de l'enfant, les adultes mettent leur téléphone portable en veille et le garde rangé.**

## Matériel / Espace Mery

- Les participants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- Les enfants utilisent librement les jeux et les jouets avec la vigilance de l'adulte accompagnant.
- Les jeux restent dans la salle rouge du relais.
- Chacun est acteur de ce temps d'animation, le rangement du matériel fait partie du déroulement (si départ anticipé : rangement d'une partie des jeux et jouets).

## Ateliers / Jeux

- **L'enfant reste libre de faire ou ne pas faire**, il est là pour découvrir, s'amuser et prendre du plaisir. Il n'est pas là pour produire.
- L'adulte accompagne l'enfant dans ses jeux et lui permet de faire ses propres expériences. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant.